



BRP ANNONCE LE RENOUELEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Mars 21, 2018

Valcourt (Québec), le 21 mars 2018 – BRP Inc. (TSX : DOO) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter, aux fins d'annulation, au plus 3 625 271 actions à droit de vote subalterne au cours de la période de douze mois débutant le 2 avril 2018 et prenant fin au plus tard le 1er avril 2019, soit environ 10 % du flottant des 36 252 716 actions à droit de vote subalterne au 19 mars 2018. À cette dernière date, 37 676 327 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera réalisée par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») ou de systèmes de négociation parallèles, le cas échéant, conformément à leurs règlements. Les rachats visés par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués au moyen d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens qu'une autorité en valeurs mobilières pourra autoriser, notamment des applications organisées au préalable, des offres franches et des contrats de gré à gré autorisés aux termes d'une dispense pour offre publique de rachat accordée par une autorité en valeurs mobilières.

Selon les règles de la TSX, BRP sera autorisée à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un maximum de 40 216 actions à droit de vote subalterne, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations, calculé d'après les règles de la TSX, pour le dernier semestre civil. En outre, BRP pourra effectuer, une fois par semaine, un « achat de bloc » (défini dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) d'actions à droit de vote subalterne qui n'appartiennent pas directement ou indirectement à des initiés de BRP, conformément aux règles de la TSX. Les actions à droit de vote subalterne rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

BRP rachètera les actions à droit de vote subalterne à leur cours au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtages. Si BRP rachète des actions à droit de vote subalterne au moyen d'applications organisées au préalable, d'offres franches, d'achats de blocs ou de contrats de gré à gré, une décote par rapport au cours des actions à droit de vote subalterne au moment de l'acquisition pourra s'appliquer à leur prix de rachat et s'appliquera dans le cas des achats effectués au moyen de contrats de gré à gré.

BRP prévoit conclure un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier désigné afin d'autoriser l'achat d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal à des moments où BRP n'y est pas normalement autorisée en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les opérations que BRP s'impose.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal échéant le 30 mars 2018, BRP a racheté 2 954 500 actions à droit de vote subalterne au cours moyen pondéré en fonction du volume de 46,39 \$. Les rachats ont été réalisés par l'intermédiaire de la TSX et aux moments et en quantités déterminées par BRP, conformément aux règles et politiques de la TSX. Les rachats ont aussi été réalisés par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et par achats de blocs d'actions à droit de vote subalterne. BRP est autorisée à racheter un total 3 078 999 actions à droit de vote subalterne (représentant environ 10 % du flottant des 30 789 991 actions à droit de vote subalterne au 23 mars 2017). Le conseil d'administration de BRP est d'avis que le rachat par BRP de ses actions à droit de vote subalterne pourrait représenter une utilisation justifiée et souhaitable de ses fonds disponibles pour accroître la valeur actionnariale.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans le domaine des véhicules récréatifs motorisés et des systèmes de propulsion; notre succès se base sur 75 ans d'ingéniosité et une attention obsédée sur le consommateur. Notre gamme de produits de pointe caractéristiques comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules routiers et hors route Can-Am, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. Nous concevons également notre propre gamme dédiée de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'améliorer votre expérience de conduite. Nos revenus annuels de 4,5 milliards de dollars canadiens proviennent de ventes dans plus de 100 pays, et notre main-d'œuvre se compose de plus de 10 000 personnes déterminées et débrouillardes.

www.brp.com

[@BRPnouvelles](https://twitter.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant aux rachats éventuels d'actions à droit de vote subalterne par BRP dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. On ne peut prêter foi aux énoncés prospectifs parce qu'ils sont tributaires, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes à l'entreprise. Les résultats réels peuvent différer considérablement des résultats présentés dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, dont ceux indiqués dans la notice annuelle et le rapport de gestion de BRP. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué témoignent des attentes de BRP à la date du communiqué (ou à celle à laquelle ils ont par ailleurs été faits) et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, BRP n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Pour les médias : Pour les investisseurs :

Magali Valence Philippe Deschènes

Chef de service, Communications externes Analyste financier

T 450 532-6155 T 450 532-6462

magali.valence@brp.com philippe.deschenes@brp.com